

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1968)

Heft: 92

Artikel: Le don commercialisé

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

imparti par ledit règlement calculé à partir de l'immatriculation. Pour l'ensemble des études, il bénéficie d'une marge unique d'un semestre qu'il peut faire valoir pour différer un de ses examens». La rigueur de la restriction modifie presque le sens de la loi.

2. Un règlement peut être restrictif, mais il entraîne aussi des calculs complexes qui ne permettent plus au citoyen de contrôler facilement une décision (c'est le sort commun des contribuables).

L'allocataire genevois se définit par ce calcul :

$$\text{Rbt} + \frac{\text{Fnt} - N \times 25\,000}{15} > 12\,000 + 1\,800 (\text{Gf} - 1)$$

Rbt = revenu brut total pour les membres de la famille, Fnt = fortune nette totale, N = nombre de personnes, Gf = groupe familial.

3. Lorsque la loi fut votée, son application n'était pas préparée. Les étudiants découvrent ainsi une sorte d'absence de sérieux dans le travail démocratique. Pour que l'automatique puisse être appliquée, il fallait recourir à un ordinateur. Devant ce mot prestigieux, les parlementaires profanes s'inclinent. Les techniciens laissent croire que l'ordinateur est miracle. Ils attendent l'achat de celui du CERN. La nouvelle loi, entre autres, justifie cet achat. Ensuite, les techniciens affrontent les difficultés. Ils doivent bâtrir un règlement étroit pour que tous les cas puissent être codifiés; mais leur « machinisme » se heurte à des obstacles : il faut attendre que les déclarations fiscales soient rentrées et aient été vérifiées; le secrétariat de l'Université est incapable de leur dire quels étudiants font des études anomalies».

En réalité, il aurait fallu mettre au point, avec un ordinateur certes, la statistique universitaire, cela aurait exigé quelques années. Ensuite l'automatique aurait pu être appliquée.

Cela on le savait au départ; on ne l'a pas dit parce qu'il y a un moment où les politiciens, après avoir longuement discuté, sont pressés. Ils ont besoin de réalisations : à un stade donné, on écarte les objections, les difficultés : « ça s'arrangera », « que les chefs de service se débrouillent ».

Ainsi, en poussant la critique, les étudiants mettent en évidence quelques tares bien connues du système : Le rôle des règlements d'application; l'utilisation abusive du modernisme (l'ordinateur miracle); la lenteur de la préparation des réformes qui débouchent à un moment donné sur une hâte de réaliser; la difficulté pour les politiciens de maîtriser la technicité de leurs projets.

Utile critique (comme à Lausanne, dans l'affaire des Falaises). Mais beaucoup ne s'en contentent pas; elle ne toucherait pas à l'essentiel.

Les structures

La loi genevoise et son application, quelque impérative qu'elle soit, révèle une chose. La démocratisation, sous forme d'aide financière à partir de la fin de la scolarité obligatoire, est insuffisante. Les décisions efficaces doivent porter sur la scolarité inférieure et exiger des mesures complexes, pédagogiques, sociales... Cela les étudiants le disent aussi. Mais la question est si vaste qu'elle leur échappe. Elle est liée à toute la structure de la société, qui n'évoluera pas sans des efforts longs et usants. Ils auraient l'âge de la persévérance, mais ils n'ont pas l'âge de la patience. D'où la stratégie de l'impatience. Deux traits la caractérisent. D'abord, lorsqu'un sujet, « tire », il faut accrocher à cette locomotive tous les wagons. Aussi lorsque sur ce sujet premier la discussion semble avancer vers des solutions, des « amendements », ils semblent déçus : ils ne veulent pas seulement ce qu'ils voulaient. Equivoque constante : la discussion est à la fois sérieuse et prétexte. L'impatience appelle aussi l'immédiateté; elle peut aller de l'action directe à ces permanences continues, baptisées « soviets » où les mots révolutionnaires finissent par prendre, dans un jeu collectif, comme une réalité.

Tels sont leurs choix : réformisme sur un objet précis, critique du jeu des institutions, et réformes plus vastes (mal définies d'ailleurs) auxquelles donnent corps, dans le présent, les psychodrames de l'impatience.

Deux projets:

La marche de « Domaine public » n'absorbe pas toutes les forces de tous les collaborateurs du journal, non comptées celles qu'ils consacrent à leur activité professionnelle. Deux d'entre eux travaillent aujourd'hui avec une certaine passion, entourés d'autres associés que les cosignataires de D.P., à des projets de grande originalité et qui seront tombés ou tomberont dans l'actualité locale au moment où ce numéro sortira de presse. Nous ne pratiquons guère le copinage dans nos colonnes, mais ces projets sont avant tout des projets, derrière lesquels s'efface l'auteur. Il vaut donc la peine que l'on en parle, ici comme ailleurs.

D. P.

Le don commercialisé

Henri Galland, son titre : président de la section vaudoise d'Helvetas; membre du comité central dont il est le délégué pour l'aide à la Tunisie. Nous l'interrogeons.

D.P. : « Helvetas », cette charitable raison sociale fait très suisse et pièce de cent sous, un peu comme « Pro Helvetica » : croix fédérale et sein nourricier, un poncif à faire rêver d'art non-figuratif.

H.G. : Qu'importe l'emblème ! Sous ce nom ont été regroupés les efforts d'hommes et de femmes qui ont compris avant d'autres les problèmes contemporains. En 1950, le Don suisse avait travaillé à soulager les misères dues aux destructions de la deuxième guerre mondiale. Mais il était déjà évident, une fois pansées les plaies européennes, que le drame de la seconde moitié du XX^e siècle serait celui du sous-développement du Tiers-Monde. Ceux qui voyaient plus loin étaient dispersés : à Bâle, à Zürich, à Lausanne; quelques noms : M^{me} Regina Kaegi, l'ancien recteur du Poly Palmann, les demoiselles Monastier, Hélène et Elisabeth, à Lausanne, M. Wahlen, alors à la F.A.O. Ces noms ne suggèrent pas le conformisme helvétique, même si, de manière très populaire, l'éclairage porta surtout sur une des actions d'Helvetas au Népal : les fromageries.

D.P. : Et en Tunisie ?

H. G. : Nous avons mis huit ans pour créer des ateliers d'apprentissage, mécanique, serrurerie, maçonnerie. Mais nous ne faisons pas de paternalisme. Une fois que l'institution est rodée, qu'elle marche, nous en remettons l'exploitation et la direction au pays bénéficiaire. Ce qui nous oblige à nous renouveler, à travailler à un autre projet.

D. P. : Comment ?

H. G. : Là commencent les difficultés. Nous vivons de quête publique, de distribution de bulletins verts : boîte aux lettres et C.C.P. C'est, à mon avis, insuffisant; mais cela permettait d'agir. Or, l'an dernier, les recettes ont baissé de 50 %, alors que les œuvres d'entraide suisses augmentaient leurs recettes. Contre-coup des événements du Moyen-Orient. Il fallait une relance. D'où l'idée d'envoyer dans un pays des surplus de lait en poudre.

D. P. : Idée absolument banale ! Il y a des années que nous lisons ça, partout : offrons nos surplus; pour la Suisse, nos surplus laitiers. Depuis longtemps déjà, les Etats-Unis pratiquent cette politique : le Tiers-Monde absorbe les excédents agricoles américains. Où est la trouvaille ?

H. G. : D'abord, une constatation. Le Tiers-Monde, c'est un mot qui crée des confusions souvent parce qu'il cache sous le même vocable des situations diverses. Ainsi, le problème de la nutrition n'est pas le seul qui soit posé. La formation professionnelle, à mes yeux, c'est tout aussi vital et il faut trouver les moyens de la financer. Or cette tâche frappe moins l'imagination de ceux dont on sollicite l'appui : on est moins généreux quand il s'agit de mettre au travail un apprenti, que s'il faut arracher à la sous-alimentation et à la mort lente son prochain; la non-assistance à une personne en danger provoque des réactions, mais pas l'absence d'écoles professionnelles. Donc, première constatation : en ce qui concerne la Tunisie, je ne pose pas le problème en termes alimentaires.

D. P. : Mais alors que deviennent les surplus ?

Une fête populaire

Peut-on créer une fête populaire à partir de zéro, par un acte volontaire ? Précisons : une fête populaire, pas un spectacle; car pour un spectacle, qui d'ailleurs peut être de qualité, il suffit d'un impresario, d'une garantie de financement, d'une généreuse publicité et vous aurez des feux d'artifice, des costumes, des filles à longues jambes, des chevaux piaffant. Mais une fête, elle doit s'accrocher à des traditions (l'abbaye), à des dates (la mi-été), ou à une certaine image de la vie (tomber de Carnaval en Carême).

Or les Vaudois, et plus particulièrement les Lausannois, sont pauvres en tradition. Il y eut la Nana, cette Fête de la Navigation, à l'occasion de laquelle le bon peuple s'entassait sur le quai d'Ouchy pour voir, tête levée, retomber les pluies d'étoiles. On chercha à l'étoffer de quelques jeux nautiques. Sans succès vrai. Si le lac est essentiel dans la vie lausannoise, nous n'avons guère de traditions lacustres, trop culte pour être ondins.

L'on dansait, à la fin du XIX^e siècle, à Montbenon. Il y eut des gaietés (filles ou vin), les pasteurs intervinrent : protestantisme triste, où le péché n'a pas assez de santé pour imposer dans le calendrier les jours de déroulement.

Et pourtant le goût de la fête collective est très fort chez les Vaudois. Ramuz en témoigna. Il s'inscrit en effet dans la lignée des écrivains timides; d'une timidité non seulement personnelle, mais aussi d'une timidité propre au pays. Aussi chante-t-il le vin qui permet de se « désenmurer »; il rêve d'une grande invitation rhodanienne. Il chante une fête où la joie populaire ferait tomber l'inhibition nationale. Ce qu'il

a exprimé n'était pas seulement aspiration individuelle, celle d'un solitaire rêvant de communion (comme Rousseau, représentatif d'une autre espèce de timidité rêvée des vendanges, à la fois travail et fête populaire, ou de bal dans les rues du quartier de Saint-Gervais), mais, chez Ramuz, se manifesta, parfois, l'espérance que pourrait naître, ici, une manifestation de joie collective et spontanée.

Cette référence ne s'impose pas pour le vernis littéraire de l'exposé, mais pour situer les intentions. Une fête, c'est un art populaire, une poésie collective faite par tous et pour tous; un spectacle, lui, oppose ceux qui se produisent et ceux qui regardent; la fête fait céder les barrières qui retiennent le public et comble les fosses d'orchestre.

A supposer qu'une fête soit de cette qualité, poésie populaire, elle se justifierait donc, quelle que soit la masse d'amusements et de spectacles mise sur le marché par la T.V., les entrepreneurs en divertissements, etc.

Tradition

Admettons qu'existe le besoin (de la timidité à la création poétique) et que l'idée n'est pas, en conséquence, gratuite; à quoi l'accrocher ? Faute de traditions elle serait idée en l'air.

Lausanne n'est pas lacustre, mais terrienne, elle a donc su conserver au moins une tradition : celle du marché. Il a résisté à toutes les transformations des habitudes et des modes commerciaux; les grands magasins ne peuvent rivaliser avec le maraîcher qui a cueilli ou coupé le matin même fruits, fleurs, légumes; la vente directe par le producteur est imbattable, c'est le circuit court par excellence. La moto-

H. G. : Encore une remarque préliminaire avant de répondre. La distribution de surplus agricoles est très difficile à organiser, en dehors de situations dramatiques, de catastrophes, où la Croix-Rouge, par exemple, peut procéder à des distributions sur le tas. En temps ordinaire, il faut trouver des organismes qui s'en chargent. Les risques de coulage sont énormes, et il y a bien des chances pour que soit finalement vendu ce qui était offert. Mieux vaut donc commercialiser officiellement ce qu'on offre. C'est ce que je préconise : le don commercialisé.

D. P. : Alors, description précise du système.

H. G. : Avec l'argent recueilli par Helvetas, nous achetons du lait en poudre. La Tunisie en consomme, une partie de sa population en a besoin, mais le pays ne dispose pas d'un cheptel qui puisse satisfaire cette demande. Le lait acheté par nous, nous ne le donnons pas, nous le vendons au prix du marché mondial : il nous est payé, en devises tunisiennes, par la société, d'ailleurs semi-officielle, qui s'occupe là-bas de la distribution, la STIL (Société tunisienne d'industrie laitière). Cette somme est déposée dans une banque, en Tunisie, au nom d'Helvetas; et nous l'utilisons pour créer des ateliers professionnels.

L'idée donc, c'est de mettre en relation un problème national (surplus laitiers) avec le problème national d'un pays ami (équipement professionnel). Or, ces deux problèmes ne coïncident pas, n'ont pas de solutions complémentaires. De l'un à l'autre, il faut trouver un pont. Le même phénomène existait au temps du troc primitif : ce qu'on avait à offrir n'intéressait pas toujours celui dont on attendait un

échange. L'argent, comme valeur polyvalente, a été la solution. Je propose quelque chose de semblable. Le don pur et simple ne permet pas de résoudre deux problèmes nationaux différents ; il faut donc faire suivre l'argent ; d'où le don commercialisé.

D. P. : Avantage du système pour chaque pays ?

H. G. : Suisse : l'argent réuni reste dans le circuit national ; il soulage un secteur de production qui, de toute façon, coûte à la collectivité.

Tunisie : au lieu de payer le lait qu'elle importe en devises fortes, elle le paie en devises tunisiennes. C'est très important pour un pays du Tiers-Monde.

En plus des avantages déjà cités, le système est donc avantageux du point de vue de la balance des paiements pour les deux parties.

Ajoutons encore que, si nous vendons, le pays qui reçoit ne subit aucune humiliation d'avoir à tendre la main. Il est acheteur, soumis aux règles commerciales ; il n'y aura donc pas d'abus possible. De notre côté, nous vendons au prix du marché mondial ; nous ne tombons pas sous le reproche de pratiquer du dumping ou de la concurrence déloyale.

D. P. : Et en Suisse, pas d'abus possible ?

H. G. : Non, car les fabriques de lait en poudre livrent au prix de revient. Certes, les prix suisses sont deux fois plus chers que les prix mondiaux ; on pourrait objecter que l'argent récolté perd 50 % de sa valeur s'il est converti en lait en poudre achetable au prix mondial au lieu d'être viré directement en Tunisie. Mais la Confédération nous offre à peu près une somme égale à celle que nous « récoltons » ; elle comble ainsi la différence prix suisse-prix mondial.

On dira alors que c'est elle qui fait les frais, comme si elle donnait un subside à l'exportation. C'est vrai, mais de toute façon elle doit résoudre le problème du surplus laitier. Donc, elle y gagne aussi.

Le système tourne rond.

D. P. : Il pourrait d'ailleurs être étendu à d'autres secteurs de production et indépendamment de la forme caritative et collecte publique qu'il revêt dans l'action d'Helvetas. Le don commercialisé, c'est une formule ingénieuse au service de la coopération technique. L'aide à la Tunisie, ça part quand ?

H. G. : Ce printemps encore, si notre projet n'entre pas en conflit de dates avec d'autres sollicitations du public ; les calendriers sont à coordonner.

Mais dès maintenant il vaut la peine de familiariser l'opinion avec un type d'aide capable de s'adapter aux besoins propres de chaque pays, sans humiliation infligée.

De toute façon la décision de principe vient d'être prise. Ce sera pour ce printemps encore.

D. P. : Avons-nous fait le tour du sujet ?

H. G. : Oui, en ce qui concerne le don commercialisé. Mais je profite de ce que j'ai la parole sur ces sujets pour faire un rappel. L'aide technique pour être efficace a besoin de trouver sur place des répondants. Or, les étudiants du Tiers-Monde que nous formons dans nos universités pourraient être, de retour dans leur pays, des répondants. Mais nous les perdons de vue, hélas ! Aucun fichier ne permet de les retrouver pour faire appel à leur collaboration. Maintenir ces contacts serait indispensable. Nous avons déjà exposé cette idée, mais je crois utile le rappel.

risation a dû céder les voies du centre et la place de la Riponne pour laisser les rues vivre de leur vie originelle. Les habitudes nouvelles (congé du samedi matin) ont renforcé la tradition au lieu de lui enlever son sens. En un mot, le marché a réussi à délimiter au centre même de la ville un espace propre avec ses places et ses rues, a donné le goût d'une vie collective plus dense à l'abri de la circulation, a habitué les Lausannois à se retrouver dans des rues-exposition. Là est la vraie tradition. Une fête, il faut la greffer sur cette tradition-là. Mais pour exposer quoi ? Quels fleurs et légumes ?

Ce qu'il faut donner à voir, c'est la vie sociale de la cité elle-même. C'est-à-dire ?

Sur un banc de foire

Dans une ville existent d'innombrables sociétés ou associations qui travaillent pour un public : comédiens, fanfares ou orchestres de toute nature, décorateurs, etc. Une fois l'an, il serait heureux qu'elles puissent rencontrer la foule au lieu d'avoir à la convoyer non sans frais dans un local clos. L'animation des places de fêtes serait leur rôle, la diversité et le nombre des emplacements se prêtant à des productions et des mises en scène et des décos pour tous les goûts : place champêtre, place yéyé, place de théâtre, place des travailleurs étrangers, etc.

Mais l'animation des places ne suffit pas à donner une image assez large de la vie publique et sociale. D'autres associations, dans un éventail qui va du sport, à la culture, à la vie économique ou professionnelle, à la philanthropie, à la politique jouent un rôle déterminant. Il faut qu'elles soient là aussi, dans les

rues où circulera la foule. Elles seront regroupées d'après leur vocation, selon la coutume moyenâgeuse qui spécialisait l'activité des rues commerçantes : il y aura, par exemple, la rue des sportifs ou celle des associations politiques et des partis. Se présenter voudra dire : assurer pendant quelques heures une permanence des responsables et, sur un étalage simple, comme un banc de foire (la tradition du marché) présenter des documents qui renseignent sur le rôle de la société les citoyens que cela pourra intéresser. On ne vendra rien. Mais l'activité sociale enfermée toute l'année dans les immeubles, les salles de comités, opaque pour tous ceux qui ne font pas partie de ces cercles, qui ne sont pas initiés, sera, le temps d'une fête, en contact direct avec l'ensemble de la ville, exposée. Des sociétés locales chercheront à recruter, d'autres à se faire connaître, d'autres plus « distinguées » feront simplement la preuve que leur but n'est pas secret, et qu'elles ne « boudent » pas ou ne « snobent » pas l'ensemble de la population.

Une telle présentation utilisera nécessairement des moyens rudimentaires ; rien d'un stand d'exposition ; plutôt quelque chose comme le matériel d'un colporteur. De la simplicité même surgira l'invention. Enfin, une règle essentielle est à respecter : toutes les prestations doivent être gratuites et offertes ; pas de cachets, pas d'indemnités, ni de billets d'entrée. La gratuité même distinguerà la fête d'un spectacle

En 1968, un paradoxe ?

La description totale de la fête exigerait des pages ; la presse s'en chargera. Nous disons seulement la

signification que nous donnons, à D.P., de cette entreprise, telle que nous l'avons comprise au gré des rencontres où Marx Lévy, l'initiateur, nous en parlait. D'autres pourront lui conférer un sens différent.

Ce qui nous séduit, c'est que se prépare une création collective. Elle a les caractères essentiels d'une œuvre d'art, si l'on ne prête pas à ce mot un sens étroit, comme une chose encadrée.

La réalité banale, quotidienne, la vie sociale, diluée n'est pas création poétique ; pour qu'elle devienne, il faut qu'elle remplisse des conditions : une sorte de concentration dans l'espace, dans le temps, une présentation stylisée. La fête de Lausanne avec son animation des places et ses bancs de foire remplit ces conditions ; c'est pourquoi elle sera une création communautaire que chacun offre à tous et tous à chacun.

Elle arrive au moment où triomphent les spectacles, les loisirs de masse, la motorisation, le mercantilisme. Apparemment elle est à contre-courant ou comme une nostalgie du passé. En fait elle répond à un besoin que ne peut satisfaire le professionalism du divertissement : celui de participer. Aussi préparer une joie collective, libérer les rues de la motorisation, faire quelque chose avec des moyens rudimentaires, imposer la gratuité, présenter une ville à elle-même, c'est un besoin d'époque (d'une époque qui nous a valu jusqu'ici, surtout, des dissertations sur l'organisation des loisirs et les méfaits de la société de consommation).. Une fête en 1968, un paradoxe ? Non, mais une idée qui devait se réaliser, ici et maintenant.